



# Botmeur Boneur



en embanner

Le crieur public – The town crier

Décembre 2018

## Edito

Encore une année de passée avec 2018 qui s'achève. L'occasion pour moi de dresser un petit bilan sur cette année écoulée. Côté voirie, 2018 a vu la seconde tranche d'aménagement du bourg se terminer ainsi que l'enrobé au-dessus de Botcador, le bicouche à Balanec Ber et l'enfouissement des réseaux à Kerbarguen. D'autres aménagements, moins visibles, mais tout aussi importants, ont pu être réalisés (traversée de route de Pen ar Valy, réfection du chemin du Libist, du haut de Roz Du et le remplacement du filtre à sable du château d'eau).

Au delà de ces travaux, Botmeur a poursuivi son développement associatif et culturel. ADDES a accueilli plus de 12000 personnes, O P'ti Boneur continue son rôle de lien social permettant aux habitants et voisins de se retrouver les jeudi et vendredi soir. Yeun Iliz a poursuivi ses animations autour de l'église, sans parler de Startizen, de l'art floral ou de Yakafaïre qui permettent à chacun de se retrouver autour d'une manifestation ou d'une activité partagée.

A travers tous ces exemples, Botmeur c'est la solidarité avec le chantier citoyen de fleurissement du bourg et bien sûr l'accueil de la famille Bajri à Balanec Ber.

Bien que cette fin d'année soit compliquée au regard de l'actualité des gilets jaunes et des nombreux affrontements en début de mois, positivons sur ce qui nous rassemble et les valeurs que l'on partage.

Je vous souhaite à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année en famille ou entre amis. Bloavez mad d'an holl !

Bloavez mad d'an holl !



## Infos utiles



### Mairie

Tel - 02 98 26 10 22

Fax - 02 98 99 61 08

Mél - Mairie.botmeur@wanadoo.fr

### Permanence des élus

Le Maire et les adjoints - Sur rendez-vous à prendre à la Mairie

### Déchèterie

Depuis le 1er juin

Zone artisanale Vieux Tronc

Locmaria Berrien - 02 98 99 82 49

Lundi 9h15-12h

Mardi Fermé

Mercredi 9h15-12h et 14h-17h45

Jeudi 9h15-12h et 14h-17h45

Vendredi 9h15-12h et 14h-17h45

Samedi 9h15-12h et 14h-17h45

### Numéros d'appel d'urgence

Médecin de garde----- 15

Pompiers ----- 18

Gendarmerie ----- 17

Par portable ----- 112

### Pharmacie de garde

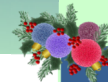
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composez 3237

### Centre anti-poisons

Accueil téléphonique 24/24

02 99 59 22 22

[www.lesmontsdarree.bzh](http://www.lesmontsdarree.bzh)



Monts d'Arrée Communauté a mis en place un nouveau site internet

[www.lesmontsdarree.bzh](http://www.lesmontsdarree.bzh)

Vous y trouverez diverses rubriques concernant les services rendus par la communauté de communes, mais également une page sur Botmeur.

N'hésitez pas à le consulter.

Plantet eo bet bodoù er yourc'h

*Des plantations dans le bourg*

"Jiletannoù Melen" war-sav

*Des Gilets Jaunes debout*

Tud diavaezh o chaseal ar yourc'h

*Des gens venus chasser le chevreuil*

Keit chom kefeleged bev

*Tant qu'il reste des bécasses vivantes*

## Matériel communal



Après 30 ans de service dont 21 sur la commune de Botmeur, le tracteur communal donnait de sérieux signes de fatigue que les interventions multiples d'Alain puis de Yann ne permettaient plus d'ignorer. Il a donc été remplacé par un nouveau tracteur CASE JXU95 d'occasion

fourni par les Ets Mazé de Pleyben. Doté d'un chargeur Stoll sur lequel ont été adaptés les godets et fourches du précédent, il affiche 4 800 heures au compteur et est chaussé à neuf.

## Travaux



La **canalisation de vidange du filtre à sable** était totalement obstruée par des résidus de Neutralite : lors d'une tentative de débouchage, nous avons constaté qu'elle était très hétéroclite (PVC, béton,...), cassée en plusieurs endroits et étrangement imbriquée dans les canalisations d'entrée et sortie du réseau de distribution. Il a donc été

décidé de la remplacer par un nouveau tracé qui aboutit à mi-chemin de l'accès au château d'eau ; un citerneau posé à son départ permettra d'éviter aux résidus solides de passer dans le tuyau et de l'obstruer.

**Les travaux sur les routes de Roz Du et Ty Bol** sont achevés ce jeudi 9 Novembre par un cylindrage réalisé par les services communs de Mont d'Arrée Communauté. Dix semi-remorques de matériaux ont été nécessaires pour remettre ces routes en état ; un onzième étant déposé au dépôt communal pour les travaux courants de traitement des voiries. L'ensemble des travaux de la route de Ty Bol sont pris en charge par la communauté de communes au titre de l'entretien des chemins de randonnée.

Avec les premières pluies significatives, on a vu apparaître les **premiers débordements de fossés** liés à l'accumulation de feuilles à l'entrée des buses. Yann a dégagé les buses concernées et avec le retour du beau temps (si, si, c'est pour bientôt !!!), les écoulements d'eau pluviales vont rentrer dans l'ordre. Si vous constatez des anomalies dans ce domaine, n'hésitez pas à en informer la mairie.



Au grand dam des hirondelles, le 6 novembre dernier, l'entreprise Le Du terminait **les travaux d'effacement et de renforcement des réseaux sur le village de Kerbarguen** en retirant les poteaux électriques et téléphoniques. Après les acquisitions foncières réalisées l'an passé, les travaux d'effacement terminés, sans parler de la caravane retirée, la Municipalité va pouvoir réaliser dès l'an prochain la réfection de la route dans le fond du village de Kerbarguen comme prévu initialement. Tout vient à point à qui sait attendre.

## Etat civil

### Il nous a quittés

**Guy Constant**, du Salou, est décédé le 9 novembre 2018 à l'âge de 91 ans.



### Personnel communal

Les contrats de travail de Gwenaëlle Couloigner et de Yann Jaffrenou arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Compte tenu de la qualité du travail réalisé et de l'implication de ces 2 agents, la municipalité a décidé de reconduire leurs contrats, à savoir celui de Gwenaëlle jusqu'au 31 décembre 2019 et celui de Yann jusqu'au 30 juin prochain.

### Recensement

Le recensement de la population de Botmeur va être réalisé du 17 janvier au 16 février prochain. Il permettra de déterminer la population officielle de notre commune. De ces chiffres découlera la participation de l'état à notre budget : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Pour ce faire un agent recenseur en cours de recrutement se présentera chez vous, pour vous accompagner dans cette démarche, qui est obligatoire. Outre la population, les logements sont également comptabilisés.



## Qualité de l'eau

Les récentes analyses effectuées par l'ARS confirment l'excellente qualité de nos captages qui affichent des **taux de nitrates** de 2,3mg/l (Roc'h an Hadenn) et 4mg/l (Roc'h Bichourel). Pour mémoire les seuils maximums autorisés sont de 100mg/l pour l'eau "potable" et de 50mg/l pour l'eau destinée aux nourrissons. Toutes les autres caractéristiques de l'eau distribuées sur le réseau sont très nettement dans les valeurs basses des teneurs autorisées. Ceci nous permet de limiter la chloration et notre faible taux de chlore nous vaut régulièrement des remarques de l'ARS. Actuellement, le pH n'est que de 6,4 (seuil inférieur au 6,5 normatif) et remontera à sa valeur habituelle aux environs de 7 dès le rechargement en matériau calcaire du filtre à sable prévu dans les jours à venir. Ceci explique que vos lessives ou shampoings moussent plus que d'habitude.

## Téléphonie mobile et fibre optique

Les études relatives à la téléphonie mobile suivent leurs cours et celle relative à son alimentation électrique est planifiée au 17 décembre avec Enedis. Les conventions opérateur/commune sont en cours de finalisation au niveau gouvernemental et conditionnent la fourniture du dossier d'information que Bouygtel doit nous délivrer. Ce dossier avance normalement et la mi-2019 reste une cible réaliste pour sa conclusion.

Concernant la fibre optique, la récente réunion du 12 novembre à Commana, dont l'objet principal était la présentation des entreprises intervenantes, a entraîné de vives réactions des élus présents. En effet, aucun représentant de Megalis n'avait daigné s'y présenter et nous avons rapidement suspecté que de nouveaux reports de délais étaient sous-jacents. Suite aux diverses interventions des élus auprès des instances du Conseil Régional, nous avons découvert que le début des travaux de pose effective des fibres optiques ne démarrerait pas avant NOVEMBRE 2019 soit 12 mois après la pose des armoires qui sont annoncées pour fin 2018 ! Ce qui laisse imaginer l'arrivée des premiers services commerciaux au 1er semestre 2020 ... Ce délai n'est pas acceptable et des actions sont en cours auprès des instances influentes de la sphère politique au plus haut niveau qui nous soit accessible.

## Bilan de la destruction des nids de frelons asiatiques

Monts d'Arrée Communauté avait conventionné avec la société SAB (Service Antiparasitaire de Bretagne) de Châteauneuf du Faou pour l'année 2018 afin de détruire les nids de frelons asiatiques sur le territoire de la communauté de communes. (cf An Embanner n° 42). Les reines ayant quitté les nids pour hiverner, la destruction des nids s'est terminée à la mi-novembre. La campagne 2018 a vu la destruction de nids augmenter très largement avec 196 nids contre 74 l'an passé. Seul 2 nids concernaient Botmeur et plus particulièrement Botcadour. Avec la chute des feuilles, les nids de frelons se dévoilent dans les arbres. Bien que très impressionnants, leur destruction est à ce moment inutile car seules les ouvrières les fréquentent et vont périr avec le froid hivernal. Les nids, quant à eux vont également se détruire progressivement avec les intempéries hivernales.

## Valorisons nos déchets

Chaque année, on constate une augmentation considérable des déchets verts déposés en déchèterie sur le territoire de Montes d'Arrée Communauté. Bien que ces déchets verts soient valorisés en compost, ils représentent une charge très importante pour notre collectivité et donc participent à l'augmentation de la redevance des ordures ménagères payées par tous. De plus, le transport de ces déchets verts entre le domicile et la déchèterie n'est pas très écologique. Plusieurs de ces déchets peuvent être directement valorisés dans votre jardin. Par exemple, les tontes de pelouse et les feuilles mortes peuvent être utilisées en paillage au pied de vos arbres ou haies ou directement sur le potager. Ces mêmes déchets ainsi que vos épluchures, coquilles d'œufs, essuie tout... peuvent être mis à composter. Pour encourager cette pratique, Montes d'Arrée Communauté propose à la vente des composteurs en bois et prend à sa charge environ 25% du prix d'achat. Grâce à cette participation, vous pouvez acheter un composteur d'une capacité de 300 litres au prix de 40 € ou de 600 litres au prix de 50 €. Si vous êtes intéressés, contactez Montes d'Arrée Communauté au 02 98 26 95 44

## Réorganisation du tri sélectif

En avril dernier, An Embanner n°41 vous annonçait la réflexion menée par Montes d'Arrée Communauté sur la réorganisation de la collecte des emballages à savoir la disparition des aires grillagées et des sacs jaunes au profit de colonnes destinées à recevoir les bouteilles et flacons plastiques, cartons, papiers, boîtes de conserves et autres emballages actuellement mis aux sacs jaunes.

Cette réorganisation sera effective le 18 mars 2019 avec la disparition des sacs jaunes et aires grillagées. Une future campagne de communication vous précisera cela. Pour la commune de Botmeur, ces colonnes destinées à recevoir les emballages se trouveront aux mêmes endroits que les 2 colonnes à verre. Pour vous aider à intégrer cette nouvelle façon de faire, Montes d'Arrée Communauté délivrera à chaque foyer un sac-cabas qui vous permettra de stocker ces emballages et de les emmener jusqu'aux colonnes. De plus, les consignes de tri seront imprimées sur ces sacs afin de vous faciliter le tri. Chaque foyer pourra retirer un sac en mairie courant février.



## Cérémonie du 11 novembre

Près d'une trentaine de personnes ont assisté à la cérémonie du centenaire de l'Armistice du 11 novembre.



Projection du film "Les pionniers de Trémargat"  
Plus de 70 personnes étaient présentes, pour une soirée riche en échanges.

## Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine pour la restauration du clocher de l'église, l'association Yeun Iliz a fait un nouveau don de 1 300 € s'ajoutant aux 7 000 € qu'elle avait déjà apporté. La totalité des dons se montent à plus 24 000 € depuis 2015 pour un estimatif de travaux de l'ordre de 65 000 €.

Il est toujours possible de faire un don (déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66%). Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser en mairie ou par internet sur :

[www.fondation-patrimoine.org/41487](http://www.fondation-patrimoine.org/41487)



Repas en faveur de la famille Bajri le 1er décembre

Plus de 70 personnes également étaient présentes. A la fin du repas, une vente aux enchères a eu lieu.



# Joyeuses fêtes



G E N D A

● Samedi 12 janvier – Le Maire et la municipalité présenteront leurs vœux à la population à partir de 11h30 - salle Fañch Abgrall

## Comité de rédaction

Bernard Castel, Jean Yves Faujour, Gérard Guen, Alain Kerouanton, Catherine Lamidon, Karine Louandre

Responsable de publication – Eric Prigent

## Maisons en ruines / Que peut-on faire ?

Chacun d'entre nous en connaît : ces maisons dont plus personne ne s'occupe et qui se dégradent tristement au fil des ans...

Certes, il est difficile d'obliger tous les propriétaires à entretenir leurs biens... sauf quand l'état de ceux-ci commence à entraîner des nuisances pour le voisinage ou fait courir un risque pour la sécurité des passants. Les maires des communes concernées peuvent alors mettre en demeure les propriétaires de faire des travaux et même parfois se substituer à eux (réaliser les travaux d'office à leur place et leur envoyer la note).



Ils ont également à leur disposition deux types de procédures distinctes pour agir : l'une relative "**aux biens en état d'abandon**" et l'autre applicable aux "**biens sans maître**".

Dans le premier cas, que les propriétaires soient connus ou non, la démarche démarre par une "**déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste**" : Le maire, saisi par son conseil municipal et après avoir contacté (ou tenté de le faire) le ou les propriétaires, constate, par procès-verbal provisoire, l'état d'abandon et définit les travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer. Le document doit être affiché 3 mois en mairie et sur site, publié dans 2 journaux locaux et notifié aux propriétaires identifiés. (*si des intéressés n'ont pu être identifiés, ou si leur domicile n'est pas connu, la notification les concernant faite à la mairie est suffisante*).

Si, à l'issue d'un délai de 6 mois, les propriétaires n'ont pas mis fin à l'état d'abandon ou ne se sont pas engagés par convention à effectuer les travaux demandés, le maire est alors en mesure de publier un nouveau procès-verbal, cette fois définitif, d'abandon manifeste et de demander à son conseil municipal de décider de lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (en précisant toujours le but : construction, rénovation, aménagement, etc.)

Plus lente, est la procédure concernant les "**biens sans maître**". Elle peut concerner des biens sans propriétaires connus et pour laquelle les taxes foncières sur les propriétés bâties ne sont pas acquittées **depuis plus de 3 ans**. Mais le plus souvent, il s'agira de successions déclarées "**vacantes**" : le propriétaire est inconnu ou est décédé sans héritier ni légataire ou avec des héritiers ayant tous renoncé à la succession (formellement ou tacitement : en ne s'étant pas manifesté après l'ouverture de la succession).

Pour les biens sans propriétaire connu, après 3 ans de taxes impayées, comme vérifié par la commission municipale des impôts directs, le maire devra émettre un arrêté, notifié au préfet, constatant l'abandon. Dans le cas où le propriétaire "**inconnu**" ne se sera pas fait connaître dans les 6 mois qui suivent, l'immeuble sera présumé sans maître et pourra être acquis gratuitement par la commune par délibération du conseil municipal, suivie d'un arrêté final du maire constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune. Si celle-ci renonce à ce droit, le bien sans maître se trouvera transféré à l'Etat.

Pour les successions dites au départ "**vacantes**", puis "**en déshérence**" (après que l'Etat en ait apuré le passif ; elles lui appartiennent alors), ce n'est qu'**au bout de 30 ans** qu'elles pourront être déclarées officiellement "**sans maître**" et donc transférées aux communes concernées. Pour ce faire, la procédure prévoit un arrêté du maire affiché en mairie, suivi dans les 6 mois d'une délibération du conseil municipal, puis d'un arrêté préfectoral constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune.

**Les ruines ne sont pas des fatalités. Il est toujours possible d'agir !**



### 3 (petits)mystères botmeuriens

Vous les avez déjà aperçues ...ou pas. Voici trois inscriptions repérées dans le bourg et qui méritent explications...

1 - Pourquoi ce numéro sur une boîte aux lettres de Ty Roz ?



2 - "Altitude 258 ± 1m", où se trouve-t-on à Botmeur ?

3 - "Frontière linguistique" de quoi s'agit-il ?



## Fusion de Locmaria Berrien avec Poullaouen et rattachement de la commune nouvelle à Poher Communauté

Le 23 octobre dernier, compte tenu des pertes financières (80 000 € de fiscalité annuelle, d'une partie de la Zone d'Activités du Vieux Tronc, de la réorganisation des services déchets ménagers, ...), le conseil communautaire s'était opposé au rattachement de la commune nouvelle à Poher Communauté avec 25 voix, 2 abstentions et 2 voix favorables.

Suite à cela, le Préfet du Finistère invitait la commune de Locmaria-Berrien et Monts d'Arrée Communauté à trouver un accord sur les conditions patrimoniales et financières de son retrait. Compte tenu de la délibération précédente, le Conseil communautaire adopte (avec 29 voix pour et 2 contre) deux possibilités au calcul du montant du retrait de la commune :

1) La zone d'activités du Vieux Tronc reste sur la commune de Locmaria-Berrien Poullaouen, la commune nouvelle intègre Poher Communauté et le montant du retrait sera celui de l'actif de la zone (1 061 972 €) et de l'encours de la dette au prorata de la population totale (2,98% de 1 375 566 € soit 40 991 88 €)

2) La zone d'activités du Vieux Tronc fait l'objet d'une modification de périmètre pour l'intégrer dans sa totalité à Monts d'Arrée Communauté. Une convention de reversement de fiscalité est demandée le temps de la procédure et le montant du retrait de la commune est celui de l'encours de la dette au 31/12/2018. A l'issue de la procédure, si celle-ci n'aboutit pas favorablement à Monts d'Arrée Communauté, le montant de l'actif reste dû par la commune nouvelle Locmaria-Berrien Poullaouen à Monts d'Arrée Communauté.

Compte tenu de l'absence d'accord entre monts d'Arrée Communauté et la commune de Locmaria Berrien, il appartient au Préfet du Finistère dans un délai de 6 mois de fixer les conditions patrimoniales et financières de du retrait de Locmaria Berrien. Affaire à suivre...

## Rappel de ce que propose L'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) aux particuliers

Afin d'accompagner les particuliers dans leur réflexion, l'Etat, la Région Bretagne et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ont mis en place des services d'accompagnement neutres et gratuits sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux questions techniques et financières liées à l'énergie. Le territoire du Centre Ouest Bretagne dispose ainsi d'un Espace Info-Energie, basé à la maison de services au public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. L'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) se tient à la disposition du public pour répondre aux demandes portant sur les différents équipements de l'habitat, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'isolation thermique, les énergies renouvelables, les matériaux de construction, l'habitat bioclimatique, les aides financières... que ce soit pour un projet de construction, d'acquisition d'un bien ou de rénovation énergétique dans le but de réduire sa facture énergétique. Pour tout renseignement sur cette problématique, n'hésitez à les contacter :

Site internet: [alecob.jimdo.com](http://alecob.jimdo.com)

N° Vert : 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe)

## Subventions aux associations par Monts d'Arrée Communauté

Le 26 juin dernier, le conseil communautaire a validé les critères d'attribution pour le versement de subventions aux associations (cf An Embanner n°43). Après l'étude des demandes reçues, il a voté le versement des subventions suivantes :

Nom de l'association	Objet	Montant attribué (€)
Galouperien an Are	Course pédestre "Le circuit des Sangliers"	500
Sur les traces de François Joncour	Expositions 2018 et brochures	1 000
Comité départemental Finistère Fédération Française de Cyclo Tourisme	20 <sup>ème</sup> édition des Roc'h des Monts d'Arrée	1 000
Les descendeurs de la Mine	Championnat 2018	500
Par Monts et par livres	5 <sup>ème</sup> édition de la Fête du livre jeunesse des Monts d'Arrée à Huelgoat	1 500
Poésie et Pas de Côté	Festival des possibles arts et poésies	1 000
ADDES	Opération "Monts d'Arrée toute l'année"	3 000
Douardous	Manifestation "Hiver en Arrée à Brasparts"	600
TOTAL		9 100



## Repas du CCAS

32 convives ont assisté au repas du CCAS qui s'est déroulé dans la bonne humeur le 11 novembre dernier au restaurant La Croix Cassée. Nos deux doyens de l'assemblée, Louise et Robert, ont reçu un petit présent. Comme chaque année, Janet Wright avait offert crackers à tous les participants. Avant de se quitter, les rationnaires ont terminé le repas par la traditionnelle tombola.

## Savez-vous planter les fleurs à la mode, à la mode ...



Plus de 20 personnes se sont retrouvées le 17 novembre dernier pour assurer le fleurissement du bourg. C'est ainsi que près de 300 plants ont été mis sur les parterres entre l'ancienne mairie et le cimetière, ainsi que dans les massifs de la mairie sous les conseils avisés de Didier Danjou et de Bertrand Menez. Un casse-croûte offert par la municipalité a permis aux forces en présence de se restaurer avant de terminer les plantations l'après-midi.

Tous étaient satisfaits du bon déroulement de cette matinée citoyenne qui s'est déroulée sous le soleil et dans la bonne humeur.



## 3 (petits)mystères botmeuriens (réponses)

1 - Réponse : Pour les uns, ce serait la distance en mètres depuis l'ancienne mairie. Et pour d'autres une position géodésique, utile pour aider les livreurs à trouver la maison. En l'absence des propriétaires anglais Mr & Mrs Wellham, il est difficile d'être sûr...

2 - Réponse : le repère de l'IGN (Institut Géographique National) est cimenté à la base du clocher de l'église ... 127 mètres plus bas que le "sommet" du Tuchenn Gador.

3 - Réponse : le propriétaire de la grange face à l'ancien bar du Yeun Elez raconte : "Il s'agit de la manière dont s'écrit le mot "bourg" en breton. J'avais toujours entendu dire que l'endroit où j'habite se disait "traoñ ar vourc'h", le "bas du bourg". Un jour j'ai rencontré quelqu'un du Kreisker qui m'a soutenu que "le bourg" se disait plutôt "ar bourk". J'en ai déduit (sans trop y croire !) que ma grange devait se trouver à la limite de deux zones de dialectes différents. D'où le petit panneau ... et toutes les questions que les gens se posent à son sujet, ce dont je me réjouis!"

## L'année du Botxit - Conte de Noël

"Vous savez qu'on a failli avoir ici un Botxit ?". La question de Georges tombe en plein réveillon de Noël alors que l'on commence tout juste à servir la dinde aux marrons. Tonton Georges est un bavard, c'est sûr, mais c'est aussi un raconteur d'histoires passionnantes sur les Monts d'Arrée d'autrefois.

"C'est les Anglais qui avaient lancé l'idée avec leur Brexit. Pourquoi ne pas en faire autant à Botmeur ? Oui, sortir de la Comcom, la France, l'Europe, tout le bazar, voler de nos propres ailes, arrêter de payer des impôts pour les autres, abolir les règlementations inutiles..." Botxit partout ! " C'était le mot d'ordre à l'époque et, croyez-moi, les têtes s'échauffaient dur.

Une équipe a commencé à faire l'inventaire de tout notre patrimoine. Ces sources et ces ruisseaux qui allaient se perdre ailleurs... On aurait pu retenir l'eau dans des barrages et la revendre au prix fort aux régions qui en manquaient ou qui avaient trop de nitrates ! Et nos sapinières ; tout le monde demande du bois ! Des d'éoliennes sur les crêtes, ça ferait gratuitement de l'électricité ! Et puis un péage sur la route de Quimper ; à 1 € la voiture, calculez ce que ça pourrait rapporter !

D'autres listaient les autorisations dont on allait pouvoir se passer en coupant les ponts : les permis de construire, les contrôles en tous genres, les déclarations de travaux... Finies les contraintes !

D'autres voyaient encore plus loin : "Un fromage made-in-Botmeur-Libre, ça partira tout de suite", disaient-ils. Ou encore : "un vin d'origine-indépendante-contrôlée en provenance des collines de Roz Du ; on se l'arracherait".

Bref, on n'avait jamais vu autant de révolte et d'idées, ni autant de réunions dans la commune. Et on n'était pas peu fiers de voir les camions des télés s'agglutiner sur le parking du P'ti Boneur qui était devenu un lieu de débat permanent.

Au bout d'un temps, certains ont quand même dit qu'on ne pouvait pas rester isolés et qu'il fallait qu'on se rattache à quelque chose, histoire de faire front en cas de besoin. Sercq nous a fait une offre de libre-association. C'est une petite île à côté de Guernesey. Déjà quasi-indépendants là-bas... mais ils sont gouvernés par un Seigneur qui est le seul à pouvoir posséder des chiens de chasse et ça, ça déplaisait à certains. Par des gars de chez Synutra, on a eu aussi des offres du côté de la Chine. Mais quand on a compris qu'ils voulaient faire de Botmeur un " Macao breton", ça a bloqué tout le monde.

Vous voyez, il y avait sans doute des choses encore un peu floues, mais la "Botxit-Attitude", ce furieux désir de liberté, restait bien ancré dans les esprits. Déjà, certains avaient commencé à mettre des autocollants "L-B ; Libre-Botmeur" sur leurs voitures.

Et puis un soir, pffffit ! Tout est parti en pilhoù... et au moment de Noël justement.

Déjà la poste de Huelgoat nous avait laissé entendre que pour les lettres de vœux, il faudrait désormais affranchir au tarif international.

Le 22 décembre, les gars qui avaient commencé à tenir le péage de la Croix Cassée se sont étonnés de ne plus voir arriver un seul véhicule. Il ne leur a pas fallu longtemps pour découvrir que ceux de Commana avaient installé en douce une déviation gratuite depuis le Roc'h Trédudon !

Le 23, la brasserie An Alarc'h nous a annoncé qu'il ne pourrait plus nous livrer en bière, faute de licence d'exportation valide. L'idée de devoir se rabattre sur du brut de pommes en a calmé plus d'un.

Mais le coup de grâce est venu le 24 au soir. Quand Kernevez nous a téléphoné pour nous annoncer que le lac avait disparu ! En pleine nuit, on a été voir et il a bien fallu constater qu'il n'y avait plus que des mares boueuses à la place. C'était les autres communes qui avaient ouvert les vannes du barrage de Brennilis sous prétexte "qu'elles n'avaient plus aucune raison de partager leurs truites et brochets avec ces cinglés de Botxiteurs", je cite !

Dès le lendemain, tout filait à vau l'eau, même si, comme je viens de le dire, il n'y en avait plus.

Dans les semaines qui ont suivi, il a fallu faire amende honorable, prétendre que ça n'était qu'une blague, un "botxit factice" comme on dit pour les ados qui braquent leurs profs, qu'on regrettait de s'être emballés et que les meneurs seraient punis, bla-bla-bla...

Et Georges d'avouer : "Ça a été le Noël le plus triste de ma vie", avant de conclure avec résignation : "De toute façon, ce Botxit, c'était imprononçable".

Autour de la table, chacun s'abstient prudemment du moindre commentaire... et la bûche glacée qui arrive apporte à point une salutaire diversion. Bon Noël à tous !

Madantraou

# BOT - XIT !